

## Garantir et gérer le confort d'été dans les constructions bois

Formation de 2 jours (14 heures) - 8h45-17h30

8 et 9 juin 2017

### Objectifs de la formation

- ▲ **Savoir concevoir des bâtiments bois thermiquement performants, notamment en période de surchauffe**
- ▲ **Comprendre et mettre en œuvre l'ensemble des solutions et des réponses à disposition**

#### Programme détaillé

→ **JOUR 1 :**  
approche théorique  
et mises en situation  
(compréhension des  
phénomènes)

→ **JOUR 2 :**  
Etudes de cas  
et retours  
d'expériences

#### Contexte, définition et exploration du sujet

- Le fonctionnement des bâtiments et des parois (thermique statique et dynamique, R, U, ...)
- La notion de confort thermique

#### Spécificités des constructions à ossature bois

- Isolation, ponts thermiques, étanchéité à l'air, ...

#### L'inertie du bâti

- Compréhension du comportement inertiel des parois
- Inertie intérieure ou capacité thermique intérieure
- Inertie de transmission (déphasage du flux de chaleur, atténuation d'amplitude)

#### Les isolants thermiques

- Critères de choix thermiques et hygrométriques

#### Autres éléments impactant le confort d'été

- Protections solaires, sur-ventilation nocturne, limitation des apports internes, ...

#### Exemples et retours d'expériences

- Réalisations : maisons individuelles, écoles, établissements de santé, ...
- Focus : matériaux hygroscopiques (paroi perspirante, inertie hydrique), stratégies anciennes de lutte contre les surchauffes estivales, isolants et parois, ...

#### Publics concernés

Maîtres d'ouvrage, bailleurs, agents de collectivité, chargés d'opération, AMO, SEM, syndicats d'énergie, animateurs et conseillers, élus et décideurs, ...  
Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, économistes, consultants, agents immobilier, diagnostiqueurs, professionnels du bâtiment, formateurs, ...

#### Approche pédagogique

Présentations théoriques, échanges, analyses de retours d'expérience, exercices et témoignages.  
Tous les participants bénéficieront des supports pédagogiques, outils et documentation.

#### Intervenants



**Samuel COURGEY**  
Arcanne, chargé de mission  
"Bâtiment & Environnement"  
Co-fondateur d'Effinergie



**Jean-Marie HAQUETTE**  
Architecte  
Archipentier

**Effectif** | 12 à 20 participants maximum.  
**Lieu** | Dijon (21)  
**Prix** | **520 € nets de taxes** (organisme non soumis à la TVA).  
*Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.*

**Pour financer  
votre formation,  
des aides existent.**

- Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes.
- Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôt, article 244 quater M.

**Contact** | Philippe MERAT, 03 80 59 59 66, [formation@bourgogne-batiment-durable.fr](mailto:formation@bourgogne-batiment-durable.fr)

## INSCRIPTION

(Obligatoire avant le 26 mai 2017)

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2017.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à [formation@bourgogne-batiment-durable.fr](mailto:formation@bourgogne-batiment-durable.fr) ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - Tour Elithis - 1C Boulevard de Champagne - 21 000 DIJON

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**Garantir et gérer le confort d'été dans les constructions bois - 8 et 9 juin 2017**

Organisme / Structure : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Nom, prénom du stagiaire : \_\_\_\_\_  
Fonction ou qualification : \_\_\_\_\_  
Téléphone (ligne directe) : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Je souhaite réserver le déjeuner (restaurant à proximité du lieu de formation, à régler sur place) **OUI**  **NON**

**Je joins un chèque de 520,00 €** à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.  
*Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.*

**Convention de formation** : une convention de formation sera établie suite à votre inscription et sera envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation sera réputée acquise dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

**Bon pour accord, fait à** ..... **le** ..... **Signature et cachet :**